



Rencontre des organisations syndicales CGT Services publics, SUD Collectivités Territoriales et FSU Territoriale

A la suite des séquences électorales, présidentielles et législatives, les fédérations CGT Services publics, SUD Collectivités Territoriales et la FSU Territoriale se sont rencontrées le 7 juillet 2022 afin d'échanger sur leurs analyses de la situation politique, sociale et économique et des moyens d'y faire face.

Nos trois organisations partagent leur inquiétude face à l'arrivée de nombreux députés d'extrême droite à l'Assemblée nationale, ainsi que le constat que le nouveau gouvernement souhaite poursuivre sa politique de régression sociale notamment contre la fonction publique et les services publics.

La première urgence, face à l'inflation galopante est une revalorisation conséquente des rémunérations des fonctionnaires. La revalorisation de 3,5 % accordée par le gouvernement ne couvre même **pas** l'inflation actuelle de 4,5 % et encore moins les 7 % envisagés pour la fin de l'année. Autrement dit, une revalorisation de 3,5 % ne correspond pas à un gain mais à une perte dans la continuité des pertes des 10 années de gel de la valeur du point d'indice.

Outre la question des rémunérations, nos trois organisations font le constat de nombreuses convergences revendicatives en particulier sur les retraites, le service public et contre la loi Dussopt et l'augmentation du temps de travail.

Conscientes de la gravité des menaces qui pèsent sur la fonction publique territoriale et ses agent.e.s, les fédérations CGT Services publics, SUD Collectivités Territoriales et la FSU Territoriale ont décidé d'inscrire leurs rencontres dans la durée et de formaliser sur l'ensemble de ces questions des revendications communes à la fois pour défendre nos conquits sociaux mais **aussi** pour être à l'offensive. Elles s'attèlent dès à présent à la production d'un cahier revendicatif commun.

Nos organisations syndicales s'engagent à mettre en débat les conditions de la construction du nécessaire rapport de force favorable aux agent.e.s et aux services publics.

Paris, le 20 juillet 2022